



## 3 cdd sans interruption .....

Par **zouzou\_old**, le **31/08/2007** à **13:13**

Je vous explique brièvement la situation de mon mari le 15 mai il est pris en cdd pour 1 mois dans une société de restauration collective pour le motif suivant "accroissement d'activité", le 15 juin on lui fait signer un avenant pour le prolonger jusqu'au 15 septembre. Mais voilà le 15 septembre approche et il veulent lui faire signer un nouvelle avenant jusqu'au 30 septembre. Ma question est la suivant l'avenant est il consider comme un contrat ? Jusqu'a combien d'avanant peut il encore lui faire signer ? Car sinon on ne vera jamais la couleur d'un cdi. Que peu ton faire refuser ?? Acpter quels son nos risque et celle de l'employeur ?

MERCI beaucoup